

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES *DU PAYS BEAUME-DROBIE*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202304-025

Du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Vernon, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Étaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean Marc, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, MOZZATTI Albert, GIRES Christian, COULANGE François, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHOTIN Marie Hélène, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PARMENTIER Luc (pouvoir de Carole LASTELLA), François AUDIBERT (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de PLANET Olivier), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de DJIANN Nicole), DEFFREIX Christophe (pouvoir de Eric BOISSIN), MAZILLE Didier (pouvoir de GALLET Françoise), COULANGE François (pouvoir de DUCLOUX Sébastien), CHOTIN Marie Hélène (pouvoir de CHABANE Francis), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de Raoul L'HERMINIER)..

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 28

Pouvoir : 11

Date de la convocation 5 avril 2023

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : POLINNO : SUBVENTION FEADER INVESTISSEMENT

La Communauté de Communes porte un projet de Pôle ressources dédié aux métiers d'art, le Polinno. Il sera implanté dans l'ancien collège à Joyeuse, après travaux de rénovation, pour lesquels la communauté sollicite une subvention FEADER.

La subvention, d'un montant de 272 882 €, pour une dépense éligible de 976 884,80 € HT s'inscrit dans le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	826 317,50 €	FEADER	272 882,00 €
Maitrise d'oeuvre	117 532,55 €	Région AURA	150 000,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	33 034,75 €	Etat DETR	206 034,00 €
		Autofinancement	347 968,80 €
TOTAL	976 884,80 €	TOTAL	976 884,80 €

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (abstention Brigitte PANTOUSTIER, Gladie LACOUR, Geneviève CHASTAGNIER, Olivier PLANET, Eric PRAT, Loïc DUCROS),
décide de :

Approuver le budget et le plan de financement présenté

Solliciter une subvention FEADER au titre du programme LEADER Ardèche³

Mobiliser les subventions des cofinanceurs : DETR et Région conformément au plan de financement présenté

Autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

Prendre à sa charge une part d'autofinancement plus importante en cas d'évolution du plan de financement.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Christophe DEFFREIX
Président

Jean Marc DEYDIER BASTIDE
Secrétaire de séance

